



Le Bourget : Le datacenter a tout faux.

Des derniers datacenters implantés dans le Nord-Est de la Seine-Saint-Denis, celui du Bourget n'est pas le plus imposant, mais c'est celui qui a suscité la mobilisation la plus véhémente contre son installation.

Une concertation oubliée.

Aux ingrédients connus accompagnant les projets habituels de datacenter concernant, consommation électrique, nuisances sonores, mauvaise gestion de la chaleur fatale, risques technologiques, se sont ajoutés ici les impacts liés à une implantation en zone urbaine dense où se côtoient zones résidentielles, établissements recevant du public, établissements sensibles.

A l'issue de l'enquête publique le rapport de la commissaire enquêtrice a mesuré la profonde défiance exprimée par les habitants placés au cœur du projet. Alors que les projets de datacenter sont de plus en plus contestés, leur acceptabilité nécessite concertation et large débat public bien en amont d'une enquête publique souvent ressentie comme une simple procédure d'enregistrement. Au Bourget les 300 contributions exprimées dans cette enquête publique, qui ont été amplifiées par la participation « virulente » de 50 habitants à la dernière permanence de la commission d'enquête, ont démontré cette lacune de participation démocratique.

Une étude environnementale incomplète.

En premier lieu les réserves de la commissaire enquêtrice dans le rapport d'enquête publique ont clairement exprimées les lacunes du dossier d'étude d'impact et leurs conséquences quant à la mauvaise information du public :

- Etude acoustique insuffisante.
- Mesures de la qualité de l'air non représentative.
- Effets de la décomposition des fluides frigorigènes.

En deuxième lieu le maître d'ouvrage aurait dû joindre à son propre diagnostic les études environnementales réalisées sur la même période par l'EPT Paris Terres d'Envol dans le cadre de son PLUi. Cette zone industrielle en friche, incluant le projet SEGRO, était reconnue comme « *zone favorisant la pollution de l'air, tandis que le bruit cumulé en journée est également préoccupant* » / « *L'exposition forte de la population au bruit caractérise cette zone de projet, alors que les habitants sont, de plus, exposés à des concentrations en polluants supérieures aux valeurs limites.* ».

L'ensemble de ces enjeux conduisaient ainsi à réduire des impacts déjà existants pour l'aménagement futur du territoire.

Habitants et associations ont insisté de plus sur la proximité de la gare de triage de Drancy/Blanc Mesnil qui soulève des questions de sécurité. Le périmètre de risque associé à cette infrastructure interagira avec celui du data center et accroîtra les dangers potentiels. Il faut enfin noter que ce projet de datacenter s'inscrit dans un PPI (Plan Particulier d'Intervention) qui nécessite d'interrompre tout système de ventilation et climatisation en cas d'alerte, ce qui est notoirement incompatible avec le projet proposé.

En dernier lieu le maire du Bourget a retiré, dès son élection le permis de construire accordé pour ce projet par son prédécesseur le 13 mars 2026. Dans une ordonnance du 28 juillet 2026, Le TA de Montreuil a confirmé cette annulation pour non-conformité au PLU du Bourget.

Alors que l'autorisation environnementale a été accordée pour ce projet par le Préfet de Seine-Saint-Denis, un collectif de riverains s'est organisé pour former un recours contre cette autorisation.